
COMPTE-RENDU de la réunion de quartier

« Cœur de Ville »

Jeudi 20 Octobre 2022 à 18h30, Foyer Alice Marin.

Etaients présents :

M.ZOUAQUI, Adjoint, Vie des quartiers, Démocratie locale et Commerce.

M.WACHOWIAK, Conseiller Municipal, Relations avec les associations et Conseils de quartiers.

M.BREYSSE, Directeur Adjoint de Cabinet.

M.HACHELAF, Directeur Général Adjoint des Services.

M.LE CORRE, Directeur Adjoint des Services Techniques.

Mme CHAMBERT, Directrice du SMAEP.

Mme DE SOUSA MANO, Assistante du Maire, des Élus et du Cabinet.

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier.

* * *

Monsieur WACHOWIAK ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Présentation des interlocuteurs.
- Réponses aux précédentes questions.
- Présentation du projet du parc des sports.
- Point sur les travaux Vacheresse.
- Test de circulation.
- Sobriété énergétique.
- Informations sur les animations de la ville à venir.
- Rappel sur l'application de la ville (nouvelle icône citoyens vigilants).
- Questions diverses.

Présentation des Elus et des services ainsi que des participants à la réunion.

Monsieur WACHOWIAK revient sur les questions posées lors du précédent conseil de quartier.

Présentation du projet du parc des sports :

La municipalité explique le plan projeté. Le démarrage des travaux se fera début novembre. La durée des travaux est de 18 à 20 mois, soit une livraison du complexe à compter de l'été 2024. La réalisation du complexe tennistique comprend la construction de 3 courts de Tennis intérieurs, la construction de 2 courts de Tennis extérieurs en terre battue, la construction de 2 courts de Beach Tennis, la construction de 2 courts de Padel, la construction d'un Mur de Frappe et l'intégration d'un restaurant (type brasserie) au sein du complexe. Le but est que le parc des sports soit un lieu où il fait bon vivre, pas seulement pour les sportifs mais pour tous ceux qui souhaitent passer un bon moment c'est pour cela qu'une brasserie sera implantée.



La municipalité rappelle que les travaux nautiques ont commencés en août, la durée des travaux est de 11 mois soit une livraison prévue fin juin 2023. Pour rappel, la ville de Lagny-sur-Marne a été retenue base arrière pour les Jeux Olympiques 2024 pour l'aviron. La ville bénéficie de plus de 50% de subventions pour ce projet. La réhabilitation du club d'aviron comprend donc la réhabilitation et extension des hangars à bateaux (600m²), la construction de vestiaires hommes et femmes (75m² chacun) la construction d'une salle de sport de 93m², la construction d'une salle d'Aviron indoor de 92m², la réhabilitation et agrandissement du salon d'honneur (90m²), l'intégration d'une restauration terrasse 180m² de type snacking au sein du complexe.



Point sur les travaux Vacheresse :

Le 12 septembre dernier, les travaux ont débuté. La première phase est l'adduction d'eau, toutes les canalisations d'eau potable ont été refaites. La reprise des travaux se fera fin janvier afin de requalifier la rue sur l'aspect visuel : ilots de fraîcheurs (amener des espaces, planter des arbres pour apporter de la fraîcheur), réflexion des trottoirs et des voies de circulation. Fin des travaux prévue en juin 2023 afin de laisser la place aux commerces de développer leur activité paisiblement.

La deuxième phase des travaux concernera la place du marché au blé. Dans le même état d'esprit, des ilots de fraîcheur seront créés et des arbres seront plantés. Afin d'amener une vision de déplacement doux, l'idée est de retravailler la place et de créer un endroit agréable en profitant de la fraîcheur et du verdissement de la place.

Test de circulation :

Monsieur LE CORRE prend la parole et explique qu'après plusieurs réunions avec les riverains, les commerçants et dans le cadre des futurs travaux Vacheresse, place du Marché au Blé et toute la requalification de ce quartier, beaucoup de riverains et de commerçants de la rue Gambetta, de la rue Saint Denis ont constatés que les automobilistes qui traversaient ces deux rues n'étaient pas de Lagny-sur-Marne. Ces rues étaient simplement des voies de transit. En marge de tous les travaux, le but est de laisser la rue Gambetta dans le sens actuel (sortant) et de mettre la rue Saint Denis uniquement descendante. Le tracé jaune sur le plan ci-dessous est le tracé de remplacement imaginé afin de délester le cœur de ville des voitures de transit. Les bus seront les seuls autorisés à circuler sur la rue Saint Denis dans les deux sens les autres automobilistes ne pourront plus prendre cette rue à partir de Gambetta. Des panneaux ont été installés afin que tous les riverains puissent comprendre ce changement. Ceci est un test d'un mois, si cela ne fonctionne pas, la municipalité réfléchira à une autre solution.

Sobriété énergétique :

Les candélabres en LED vont baisser à 20% de luminosité. L'éclairage public sera éteint de 00h à 05h du matin sur l'ensemble de la ville et 1 candélabre sur 2 sera allumé dans l'hypercentre. Cela ne concernera pas simplement l'éclairage public mais aussi les panneaux publicitaires. Cela sera surprenant au début mais au final tout le monde y gagnera. Cela aura un bienfait pour la nature et sera économique. Certains cheminements pour se rendre de la gare au centre-ville auront un candélabre sur deux d'allumé. Concernant Noël, il n'y aura pas d'illuminations en dehors du cheminement de la parade de Noël. Cependant, malgré les économies, nous voulons garder l'esprit de Noël à Lagny c'est pourquoi dans le reste de la ville, des décorations seront installées mais pas lumineuses.

Une présentation des animations de la ville à venir est faite par Monsieur WACHOWIAK.

Rappel sur l'application de la ville :

Fil d'actualité, agenda des évènements, numéros utiles, liste et contacts des associations, l'application vous permet de retrouver en quelques clics les informations principales de la ville. Les familles connectées pourront aussi accéder facilement au portail famille et aux menus des cantines. Grâce à cette application, il est possible de signaler, en direct, un problème sur la commune avec envoi de photos le cas échéant. Cela permet aux agents de la ville une plus grande réactivité. De plus, une nouvelle icône « citoyens vigilants » vient s'ajouter. Vous pouvez ainsi déclarer dans cette rubrique maltraitance ou violence, stationnements abusifs, objets perdus, comportements inhabituels ou demander à la police municipale d'effectuer des rondes en votre absence grâce à l'opération tranquillité vacances. Enfin, sachez que votre anonymat est préservé en déclarant dans cette rubrique. Pour rappel, toute dénonciation calomnieuse fera l'objet de poursuites. Enfin, en cas d'urgence, il ne faut pas hésiter à composer le 17.

Questions diverses :

Une dame demande où en est l'étude sur l'installation de PAV au centre ville.

Monsieur ZOUAOUI explique que lors du dernier conseil de quartier, les conseillers de quartiers ont pu proposer des emplacements d'installation de PAV. Certains n'ont pas été retenus pour des questions techniques (impossibilité au camion de collecter, rue trop étroite pour la manipulation...). La municipalité est allée sur le terrain avec le SIETREM afin d'analyser si les points stratégiques retenus pouvaient recevoir la mise en place de PAV. Les matériaux sont difficiles à obtenir donc la mise en place est retardée.

Un monsieur demande si le parc des sports sera géré par une association ? Monsieur LE CORRE répond que la gestion sera faite par la même association qui gère le tennis actuellement.

Une dame demande où les participants des Jeux Olympiques seront logés ? Monsieur LE CORRE répond que les délégations ont déjà choisi leur site d'accueil. Lagny-sur-Marne n'est qu'une zone d'entraînement.

Une dame demande où seront stationnés les bus des sportifs ? Rue du Canada, rue du Chariot d'or, des aménagements seront faits.

Un monsieur demande s'il y aura suffisamment de poubelles ? Monsieur LE CORRE répond que des poubelles seront installées. Plusieurs sont déjà intégrées au projet.

Une dame dit que le sujet du 0 déchet aurait été évoqué en Conseil Municipal. Ce critère sera pris en compte ? Monsieur LE CORRE répond que dans le cahier des charges qui a été fait, une notion écologique de gestion des papiers est mentionnée. Le prestataire n'est pas encore choisi mais le cahier des charges est suffisamment clair pour éviter les barquettes en polystyrène...

Une dame demande si l'impasse Raimbault et l'allée des Fresnes sont publiques ou privées ?

L'impasse Raimbault et l'allée des Fresnes ne sont pas privées, elles font partie du domaine public de la commune.

Une dame demande : concernant les allées privées, il reste que 20 impasses, rues et allées qui étaient privées et qui devraient devenir publiques quand est-il ?

Concernant les rétrocessions des voies privées, la municipalité comptabilise aujourd'hui environ 72 voies privées qui ont vocation à être intégrées au domaine public communal.

Un monsieur demande si la municipalité dispose de fichier recensant les personnes dialysées ? Un conseiller évoque une association nationale qui aurait des fichiers de ce type. La ville s'interroge sur la capacité juridique à avoir un tel fichier.

Un monsieur dit que des études auraient été faites sur le bâtiment 23 de la rue Vacheresse. Celui-ci serait fragilisé. Les travaux n'accentueront pas cette fragilisation ? Mme CHAMBERT répond que le SMAEP a effectué un constat des façades avant les travaux et qu'un constat est refait avant chaque phase. Le numéro 23 a bien été prit en compte. Les travaux ont commencé à partir de l'impasse des Raimbault.

Un monsieur demande pourquoi les travaux de gaz et d'eau ne peuvent pas être faits en même temps ? Madame CHAMBERT répond qu'effectuer tous les travaux en même temps n'est pas forcément possible car les tuyaux ne sont pas enterrés au même niveau et que les entreprises sont différentes. Quand les réseaux peuvent-être refait en même temps, cela est fait.

Un monsieur demande si des travaux d'assainissements sont prévu ? Madame CHAMBERT répond que le SIAM a déjà effectué ces travaux avant l'eau potable. Hormis la casse d'un réseau, cela n'est pas prévu.

Une dame demande si un boitage a été effectué afin de prévenir les riverains concernant le test de circulation ? Monsieur LE CORRE répond que cette information concerne toute la ville donc le boitage n'est pas privilégié. Des panneaux ont été mis en place et l'information a été mise sur le site de la ville.

Un monsieur demande si cela ne pourrait pas être mis sur les panneaux municipaux ? La municipalité a opté pour un affichage sur site ainsi qu'une communication numérique et auprès de la presse locale afin de diffuser au mieux l'information.

Un monsieur demande si la municipalité dispose d'informations sur les aménagements de la rue Vacheresse ? Monsieur LE CORRE explique que les habitants disposeront de plus d'informations lors de la prochaine réunion. Il explique tout de même que la rue Vacheresse va être complètement requalifiée en rue « semi-piétonne » à partir de la rue des Lions. Elle sera potentiellement fermable en tête de rue uniquement lors de kermesse... Dans le projet, le cœur du Jardin d'Arcadie sera refait pour en faire un îlot de fraîcheur (verdure, arbres, bancs...). Le but est de végétaliser le centre ville. La place du Marché au Blé sera elle aussi requalifiée.

Une dame demande si la rue Aubert sera refaite également avec tout le cœur de ville ? Il n'est pas prévu que cette rue soit refaite.

Une dame demande si des projets ont été actés au niveau du parking Foch ? Monsieur WACHOWIAK explique que la municipalité a pour projet que le parking Foch soit semi-enterré et d'avoir un espace végétalisé sur le toit. De manière à créer un îlot de fraîcheur supplémentaire.

Concernant la coupure de l'éclairage public, une dame demande quel est le périmètre de l'hyper centre qui restera allumé ? Monsieur WACHOWIAK explique que la place de la fontaine, le cheminement afin de descendre jusqu'à la gare (rue du Chemin de Fer, rue des Marchés, square Paul Tessier).

La Police Municipale n'effectue pas de rondes la nuit ? Monsieur WACHOWIAK répond qu'une brigade de la Police Municipale effectue des rondes 3 fois par semaine jusqu'au dernier train.

Une dame explique sa crainte quant à l'augmentation de la délinquance après minuit. Monsieur WACHOWIAK répond que Lagny-sur-Marne n'est pas la seule ville à mettre en place ce dispositif.

D'après différentes études, il n'a pas été remarqué de hausse de la criminalité suite à la coupure de l'éclairage.

Le téléthon n'est pas organisé cette année ? Monsieur BREYSSE répond que celui-ci n'est pas organisé cette année car la parade de Noël se déroulera le même week-end et le club de tennis n'a pu décaler l'organisation de l'évènement.

Une dame explique les difficultés qu'elle rencontrerait dans la rue Saint Denis à cause des poubelles des immeubles sur le trottoir. Celles-ci ne sont jamais rentrées. La municipalité prend note de cette information et transmet à la Polie Municipal afin qu'un constat puisse être fait.

Est-ce qu'il est prévu la création d'un parking pour la maison de santé ? Monsieur BREYSSE répond que des places sont disponibles. Des parkings pour les praticiens mais aussi des parkings patientèles.

Un monsieur demande si la maison de santé appartient à la ville ? Monsieur BREYSSE répond que cette structure a été montée en lien avec la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Elle est gérée par une association de professionnelles de santé.

Un monsieur explique que plusieurs résidences se poseraient la question d'installer des climatiseurs dans leurs immeubles. Est-ce qu'il existe un règlement sur ce type d'installations ? Notamment sur le bruit. Monsieur BREYSSE répond qu'il existe une réglementation sur le bruit en général et un conseiller de quartier explique que dans le PLU, un point y est. En centre-ville, le règlement du site patrimonial remarquable encadre l'implantation des climatiseurs sur les bâtiments. De manière générale, les climatiseurs saillant et apparent en façade ou toiture sont interdits. Concernant le bruit cela sort du champ d'application du Code de l'Urbanisme. Aujourd'hui seul le décret du 31 août 2006 relatif à la lutte contre le voisinage apporte un cadre aux nuisances sonores.

Ainsi, deux articles du Code de la Santé publique, R. 1334-33 et R.1337-7, définissent les mesures à respecter en termes de bruit ambiant (ensemble des bruits entendus) et le bruit résiduel (bruit habituel de l'occupation normale d'un logement). L'écart entre ces deux notions de bruit ne doit pas dépasser les 5 décibels de 7h à 22h et 3 décibels entre 22h et 7h.

Un monsieur demande s'il est possible d'avoir des informations plus détaillées sur les travaux de la rue Vacheresse ? Monsieur LE CORRE explique qu'un boitage est prévu à chaque phase des travaux afin que les habitants puissent rester informés.

Une dame explique que rue Saint Denis les glycines empêchent les habitants de marcher sur le trottoir. Est-il possible de les tailler ? Les services techniques prennent note de cette information.

Un monsieur demande s'il est possible de sensibiliser les commerçants sur la sortie des bacs trop tôt ? Monsieur BREYSSE prend note de cette information qui sera transmise au manager commerce Monsieur DUBREUIL.

M. WACHOWIAK remercie les conseillers de quartiers de leur présence et leur implication. Ils remercient également la présence des services de la Mairie et invitent tous les participants à continuer la discussion autour d'un pot.

